

## DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE relative au

## DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL

D.R.P.E.

**Service Routes** 

Bureau de la Gestion de la Route Tél: 03 29 30 34 61 Fax: 03.29.29.89.88 Compétence Président du Conseil Général des Vosges

A - Permission de voirie

B - Alignement

C - Permis de stationnement

Demande reçue le :			
Adresse:	Nom et prénom, Collectivité ou Organis		
N° de téléphone :			
Localisation de la demande	Commune de		
A Permission	Travaux sous chaussée	Eclairage public	Création d'un réseau
	Travaux sous accotement	Eau potable	Réseau privé
	Travaux sous trottoir	Assainissement	Branchement particulier
de	Accès	Téléphone	Câble aérien
voirie	Aménagement de voirie	Electricité	Câble souterrain
	Arrêt de bus	Gaz	Enseigne
	Distributeurs de carburants Télédistribution		
T.	Période souhaitée		
В	Préciser le motif Clôture	Portail Haie	Autres
Alignement	Description  Pour les Communes à PLU, l'édification des clôtures est soumise à déclaration de travaux à déposer en Mairie		
C Permis de	Préciser l'objet Dépôt de bois	Dépôt de matériaux	Echafaúdage
Stationnement (hors agglomération)	Autre Dépôt		
A déposer par le maître d'ouvrage à la Mairie du lieu des travaux			
A, Le			
VISA et AVIS DU MAIRE			
Visa obligatoire, assorti de l'avis du Maire, pour toutes les interventions en agglomération			
Favo Prescriptions particulières		rable	Défavorable
Prescriptions pa	irticulieres	<b>A</b>	le Signature,
Cachet de la Mairie			
A transmettre après signature pour avis et instruction à l'Unité Territoriale concernée			

## **IMPORTANT:**

Pièces à joindre à la demande en 2 exemplaires

- Plan de situation et Plan cadastral ou d'implantation

CG 88 Unité Territoriale Est-Montagne 217, chemin du Faing 88100 Sainte Marguerite

- Dessin-type des installations projetées (faire figurer les canalisations existantes)